



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
Direction régionale des Finances publiques de la Réunion
7 avenue André Malraux
CS 21015
97744 ST DENIS CEDEX 9



FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis,
le 1er octobre 2020

Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion publique
L'administratrice des finances publiques, gérante intérimaire de la direction régionale des
finances publiques de La Réunion ,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu l'arrêté en date du 25 septembre 2020 portant désignation de Mme Nathalie JOUHANIN, administratrice des finances publiques, en qualité de gérante intérimaire de la direction régionale des finances publiques de la Réunion à compter du 1er octobre 2020 ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 - Pour la Division Collectivités, Expertise et Services bancaires (CESB):

- M. Florent REGIS, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la Division **Collectivités, Expertise et Services Bancaires**, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent REGIS, M. Eric JAUSSET, Administrateur des finances publiques Adjoint, et M. Alban MARNIER, Inspecteur principal des Finances publiques

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. REGIS, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le Secteur Public Local

Service Collectivités et Etablissements Public Locaux (CEPL) et suivi des établissements publics de santé

➤ Mme Laurence ROUAIX, Inspectrice des finances publiques, responsable du service CEPL, et M. Aurélien LEEUWS, inspecteur des finances publiques, chargé de mission dématérialisation pour signer :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les bordereaux d'observation sur comptes de gestion sur chiffres et comptes financiers des EPS
- les transmissions de réquisitions de paiement à la CRC,
- les bordereaux d'envoi des attestations de radiation de l'AFCM,
- les notifications aux comptables des jugements de la CRC ou attestations de prescription extinctive,
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de leur service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien LEEUWS et de Mme Laurence ROUAIX :

Mme Marie-Thérèse MINATCHY, contrôleuse principale de finances publiques, Mme Laurence DOMITIEN, et M. Jean Christophe DECUPERE, contrôleurs des finances publiques,

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Laurence ROUAIX et M. Aurélien LEEUWS sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Service Fiscalité Directe Locale (SFDL)

➤ Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, au Service Fiscalité Directe Locale, pour signer les documents suivants relatifs à la fiscalité directe locale :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception ;
- les envois d'états statistiques à la Préfecture ;
- les transmissions d'états statistiques aux collectivités locales ;
- les bordereaux d'envois aux comptables d'états statistiques ;

- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité de son service à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

M. Dimitri VIDOT, agent des finances publiques ;

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers..

Dématérialisation, Moyens de paiement et Régies

✎ M. Aurélien LEEUWS, Inspecteur des finances publiques, Correspondant Dématérialisation et Moyens de Paiement, pour signer :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les formulaires d'adhésion de monétique
- les procès verbaux de vérification des régies,
- tout document administratif et comptable en rapport avec son activité à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Aurélien LEEUWS,

Mme Marie-Thérèse MINATCHY, contrôleuse principale des finances publiques et Mme Laurence DOMITIEN, contrôleuse des finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Aurélien LEEUWS dans le domaine de la dématérialisation et des moyens de paiement et des régies,

sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL) et casinos

✎ Mme Isabelle HASSOLD, Inspectrice divisionnaire expert des finances publiques, pour signer les courriels, bordereaux d'observations arrêtés de décharge transmis aux agents comptables des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement dans le cadre de l'apurement administratif et pour signer tous documents en lien avec la gestion des casinos.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle HASSOLD,

M. Dimitri VIDOT, agent des finances publiques,

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Isabelle HASSOLD, excepté les validations des crédits d'impôts MAQ des casinos, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers,

Pour la Mission Expertise Economique et Financière (MEEF)

✎ M. Jean-Philippe ROUAIX et M. Gérard RIVIERE, inspecteurs des finances publiques, chargés de mission, pour signer :

- les courriels, courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception,
- les avis portant sur les expertises rapides et ciblées, les avis sur les dossiers éligibles aux fonds européens, ainsi que les divers avis économiques et financiers attribués à la division CESB (loteries, travailleurs étrangers, ..)
- les procès-verbaux des commissions auxquelles ils sont habilités à me représenter
- les paiements des répartitions entre les créanciers fiscaux et sociaux, dans le cadre des plans accordés par la CCSF ou la cellule ad hoc, via l'application VIR et les avis de règlement ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec l'activité du service.

Pour le service Dépôts et services financiers

✎ Mme Sabrina THIRIOT, Inspectrice des Finances Publiques, Responsable du Service Dépôts et Services Financiers, et préposée de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les déclarations de recettes, de consignations et réceptionnés,
- les reçus de dépôts de titres, fonds et valeurs,
- les bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, les réponses aux demandes de renseignements,
- les bordereaux de dépôts de chèques à l'encaissement, les effets et virements à la BDF,
- les visas de chèques de banque,
- la validation informatique des flux Saturne,
- les documents relatifs aux opérations de placements : contrats d'ouverture de comptes titres, bulletins de souscription d'obligations, courriers relatifs aux comptes à terme des collectivités locales, ...etc
- les avenants aux contrats CDC NET, les conventions de gestion déléguée de trésorerie (clients CDC), les conventions d'adhésion au centre d'échange clientèle (ADEC), les correspondances sur la monétique, les adhésions au système de paiement par carte bancaire,
- les documents de nature juridique ou contentieuse suivantes : les lettres d'injonction, les déclarations à la BDF pour le fichier central des chèques, les accusés de réception des ATD et des avis d'opposition relatifs au Service précité, les significations des huissiers de justice,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sabrina THIRIOT, Mme Véronique DENNEMONT, contrôleur principale des finances publiques, Mme Kamlati SAIDALI et M. Bruno LAMBERT, contrôleurs des finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes

documents que Mme Sabrina THIRIOT, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

2- Pour la Division Etat:

✎ M. Eric JAUSSET, Administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Etat, pour toutes affaires ressortissant de sa Division.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric JAUSSET, M. Florent REGIS, Administrateur des finances publiques Adjoint, et M. Alban MARNIER, Inspecteur principal des Finances publiques reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Eric JAUSSET, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le service Dépenses de l'Etat

✎ M. Frédéric HIVANHOE, Inspecteur des Finances Publiques, responsable du Service Dépense, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements,
- les suspensions de paiement, les notes d'observation et tous documents techniques transmis aux ordonnateurs,
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les ordres de paiement pour les rejets de virement et les retenues de garantie,
- la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs, et oppositions à tiers détenteurs,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives : bordereaux de crédits sans emploi, bordereaux sommaires des dépenses de l'État, états d'ajustement locaux mensuels, bordereaux et notes d'interruption de délai de visa, les certificats de dépenses sans ordonnancement, mandats d'aide à l'apprentissage,
- les procès-verbaux des commissions impliquant le service de la dépense auxquelles il est habilité à me représenter.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric HIVANHOE

Mme Emmanuelle ANDOCHE, agente administratif des Finance spubliques

reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Frédéric HIVANHOE sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le service Liaisons Rémunérations

✎ Mme Céline TRUONG, Inspectrice des Finances Publiques, responsable du Service Liaisons-Rémunérations, pour signer dans la limite de ses attributions :

- les bordereaux d'envoi,
- les demandes de renseignements et les réponses aux demandes de renseignements,
- les certificats de cessation de paiement,
- la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs, et oppositions à tiers détenteurs ou saisies sur salaires,
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les correspondances courantes échangées avec les Services gestionnaires de paye,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline TRUONG,

- Mme Marie-Line TANTALE, Contrôleuse principale des Finances publiques,
- M. Brice LAW-WAI, Contrôleur des Finances publiques,

Reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Céline TRUONG sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le Centre Régional des Pensions

✎ M. Nicolas BAUDON, Inspecteur des Finances Publiques, Responsable du Centre Régional des Pensions, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les demandes de renseignements, les bordereaux d'envoi
- la réception des oppositions à paiement de dépenses signifiées par un huissier de justice, des avis à tiers détenteurs, et oppositions à tiers détenteurs
- les correspondances courantes échangées avec les pensionnés
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les ordres de paiement inférieurs à 5 000 €, hors paiement des oppositions (sans limites),
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des mémoires en défense et des correspondances avec les juridictions administratives.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BAUDON, Mme Marie-France DUPUY, Contrôleuse principale des Finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Nicolas BAUDON sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Pour le service Comptabilité

✎ M. Renaud HUBERT, Inspecteur des Finances Publiques, Responsable du service comptabilité pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements,
- les déclarations de recettes,
- les endossements des chèques de toute nature,
- les bordereaux de remises de chèques et effets à la BDF
- les bordereaux d'envoi d'effets postaux,
- les reçus de dépôt de numéraire ou de valeurs,
- les documents relatifs au fonctionnement du compte courant du Trésor à la Banque de France
- les approvisionnements et dégagements de caisse,
- les remises de supports magnétiques,
- la validation des virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- les rejets comptables,
- le visa des journaux à souche,
- les virements gros montants (VGM),
- les demandes d'émissions de titres pour émission de chèques sans provision,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont il a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud HUBERT,

Mme Frédérique CHANE-WOA, Contrôleuse principale des Finances Publiques,

Mme Bettina BENARD, Contrôleuse des Finances publiques ,

M. Paul HOARAU, Contrôleur des Finances publiques

Mme Véronique JUNKER, Contrôleuse des Finances publiques

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Renaud HUBERT sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Mme Frédérique CHANE- WOA, Contrôleuse principale des Finances Publiques reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi d'effets postaux.

Pour le service Produits divers de l'Etat

✎ Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers,

pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les bordereaux d'envoi de simples pièces, les demandes de renseignement,
- les accusés de réception de prise en charge de titres, ainsi que les courriers courants adressés aux Services ordonnateurs (demande de pièces justificatives, rejets),
- les commandements de payer, les lettres de relance et de rappel, les mises en demeure,
- les états de recouvrement adressés, pour prise en charge, aux Services ordonnateurs,
- les déclarations de recettes,
- les documents de transmission des états de saisies extérieures,
- les accusés de réception des avis de réclamation et d'opposition sur produits divers de l'Etat ,
- les bordereaux de déclaration de créances,
- les accords de délais de paiement sur des dettes de moins de 5000 euros ou de moins de 12 mois ;,
- les bordereaux de réclamation des sommes dues,
- les états de poursuites par voie de saisie, les saisies à tiers détenteurs, et les demandes de compensation légale,
- les décisions relatives aux demandes de remises gracieuses ou remises de majorations après validation par le directeur régional des finances publiques ou par l'un de ses délégués généraux des dossiers instruits,
- les propositions d'admission en non-valeur (ANV) transmises aux Services ordonnateurs (titres REP),
- par validation électronique, les virements saisis dans l'application informatique de gestion VIR,
- s'agissant des titres de l'ENIM, les bordereaux de chèques pour remises à l'IEDOM, les lettres de rappel, les accords de délais de moins d'un an portant sur les créances de moins de 1 500 €, les états de poursuites par voie de saisie inférieurs à 1500€,
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elle a la charge, à l'exception des mémoires en défense et correspondances avec les juridictions administratives.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice SOTRON,

Mme Catherine GRANGETTE, Contrôleuse principale des Finances publiques ,

M. Laurent RIBET, Contrôleur des Finances Publiques,

Mme Monique HISSINGER, Contrôleuse des finances publiques,

M. Naim NOSBE, contrôleur des finances publiques.

reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que Mme Béatrice SOTRON sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

✎ Pour le traitement de délais de paiement :

Chaque agent du service Produits divers de l'Etat, reçoit délégation pour signer les courriers relatifs aux délais de paiement de moins de 2 000 euros, d'une durée inférieure ou égale à 4 mois ;

Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers, reçoit délégation pour les courriers relatifs aux délais de paiement de moins de 10 000 euros, d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ;

✎ Pour les remises gracieuses en principal :

Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers, reçoit délégation pour signer les remises gracieuses en principal de moins de 10 000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

M. Eric JAUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat, reçoit délégation pour signer les remises gracieuses en principal de moins de 20 000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Mme Nathalie JOUHANIN, Administratrice des Finances publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique, reçoit délégation pour signer les remises gracieuses en principal de moins de 40 000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Les décisions de remise gracieuse de plus de 40 000 euros et de moins de 76 000 euros sont de la compétence exclusive du Directeur régional des Finances publiques de la Réunion.

Les décisions de remise gracieuse de plus de 76 000 euros sont de la compétence de la Direction générale des Finances publiques.

✎ Pour les remises de majoration :

Chaque agent du service Produits divers de l'Etat, reçoit délégation pour signer les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 1 000 euros ;

Mme Béatrice SOTRON, Inspectrice des Finances publiques, responsable du service recouvrement produits divers, reçoit délégation pour les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 5 000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

M. Eric JAUSSET, Administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la Division Etat, reçoit délégation pour les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 15 000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Mme Nathalie JOUHANIN, Administratrice des Finances publiques, Directrice du Pôle Gestion Publique, reçoit délégation pour les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de moins de 30 000 euros, sans délégation possible à l'échelon inférieur ;

Les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de plus de 30 000 euros et de moins de 76 000 euros sont de la compétence exclusive du Directeur régional des Finances publiques de la Réunion.

Les décisions relatives aux remises gracieuses de majoration de plus de 76 000 euros sont de la compétence de la Direction générale des Finances publiques.

Pour l'Unité Régionale de Certification des Fonds Européens

➤ M. Gilbert FONTAINE, Inspecteur des finances publiques, responsable de l'Unité Régionale de Certification des Fonds Européens,

Pour signer, dans la limite de ses attributions :

- les bordereaux de transmission, demandes de renseignements, accusés de réception, lettres d'envoi et autres documents ordinaires concernant les missions relatives à l'autorité de certification des fonds structurels européens ;
- tous les documents relatifs à l'élaboration des comptes annuels des programmes opérationnels FEDER, FSE (et sa composante IEJ), INTERREG, et à leur envoi à la Commission Européenne ;
- les rapports de Contrôle Qualité Certification ;
- les documents relatifs aux appels de fonds, à la préparation des demandes de paiement et à leur envoi à la Commission.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert FONTAINE,

Mme Cathy SANGARIN, Contrôleuse des Finances Publiques, adjointe de l'Unité Régionale de Certification reçoit procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Gilbert FONTAINE sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

3 - Pour la Division du Domaine

➤ Délégation est donnée à M. Alban MARNIER, Inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du domaine pour toutes affaires ressortissant de sa division, en complément des délégations spécifiques accordées pour les activités de la division du Domaine.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alban MARNIER, inspecteur principal des Finances publiques, M. Florent REGIS, Administrateur des Finances publiques Adjoint et M. Eric JAUSSET, administrateur des Finances publiques Adjoint reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. MARNIER, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

- M. Virgile MARTIN, Inspecteur des Finances publiques, adjoint de la division du Domaine ainsi que Mme Stéphanie NATIVEL, inspectrice des Finances publiques, reçoivent procuration spéciale à l'effet de signer les mêmes documents que M. Alban MARNIER, sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département – Cette délégation annule et remplace celle consentie 1er septembre 2020



Nathalie JOUHANIN